

De la loi des hommes à la loi du sexe

A propos d' « Arrêtez moi » de Jean Paul Lilienfeld

et de « Hannah Arendt » de **Margarethe Von Trotta**

Il s'agit de l'adaptation du roman « Les Lois de la gravité » de Jean Teulé, inspiré d'un fait divers qui s'est passé à Pontoise, d'où le nom de l'officier de police. Une femme (Sophie Marceau) débarque un soir dans un commissariat. Elle demande « arrêtez moi », expliquant qu'elle est coupable du meurtre de son mari, quelques dix ans plus tôt. La demande est si exceptionnelle et si calmement posée que l'inspecteur Pontoise (Miou-Miou) lui demande quelques explications. Alors commence, en play back, le récit du calvaire qu'a été la vie de cette femme. D'abord, le meurtre : son mari au chômage, sortant de l'hôpital psychiatrique, vient encore une fois lui réclamer de l'argent, il la bat, comme d'habitude, puis, ne trouvant pas d'argent dans son sac, il monte sur le congélateur placé sur le balcon, menaçant de sauter (8^{ème} étage) s'il n'obtient pas satisfaction. Pour la première fois de sa vie, elle a un sursaut de révolte : tu veux sauter, eh bien saute, et elle le pousse dans le vide. Ensuite vient le récit des nombreuses tabassées qu'elle a reçues, arrivant régulièrement au travail avec des coquards et des pansements qu'elle fait passer pour des accidents aux yeux de ses collègues.

La police avait conclu à un suicide de ce mari, qui avait déjà fait des tentatives, d'où l'hospitalisation en psychiatrie. Elle n'avait pas démenti. Alors pourquoi vient-elle se dénoncer dix ans après ? Parce qu'après ce délai, il y a prescription, elle ne pourra plus être jugée. D'ailleurs c'est demain le jour anniversaire de la mort de son mari.

Alors commence un formidable bras de fer entre les deux femmes. Le commissaire Pontoise lui offre, puis lui ordonne de se barrer. « Mais vous êtes complètement marteau ! On est tous un peu coupable, oui ! C'est pas pour ça qu'il faut se dénoncer à tout bout de champ ! ». La policière comprend qu'elle est plus une victime qu'une coupable. Elle refuse d'enregistrer sa déposition mais l'autre insiste, au point d'en venir à lui piquer son arme et à la menacer de mort... si elle ne l'arrête pas pour meurtre. On ne peut que saluer la performance de Sophie Marceau, superbement dirigée, spécialement à ce moment où, sa demande, elle la tremble, elle l'éructe, elle la magnifie : dans sa demande d'arrestation, rien ne l'arrête. L'intervention du flic de service mettra fin à cette révolte. Elle finit la nuit en cellule, mais la déposition n'est pas enregistrée et, passé minuit, la prescription est effective. La « coupable » explique alors que, dans ces conditions, elle en prend pour perpète : sans jugement, elle sera la seule à porter le poids de sa culpabilité jusqu'à la fin, d'autant que son ado de fils ne cesse de la harceler en collant partout les photos de son défunt père.

Elle n'est pas la seule à avoir raconté sa vie misérable. Pour la convaincre de se laisser en liberté, le commissaire Pontoise lui rapporte aussi des bouts de sa vie, au fond guère plus enviable. Faisant la fête avec des copains de promo lors de l'obtention de son diplôme de police, son mec est pris dans une bagarre dans laquelle il a le dessous. Pour le sauver, elle va flanquer un grand coup de pied dans la gueule de l'agresseur qui s'acharnait sur le corps étendu de son ami. Celui-ci tombe la tête sur le coin du trottoir... mort. Elle aussi est une meurtrière. Elle n'a rien dit à personne, la police n'a rien trouvé

et elle a mené sa carrière de flic sans se poser la question de sa culpabilité. « Mais c'était de la légitime défense ! », dit la « coupable », « oui, eh bien, pour vous aussi ! » réplique la commissaire.

Qui peut en décider ? Nous avons là deux attitudes par rapport à la loi. Sophie Marceau a toujours été victime, et devant son seul acte de défense, elle se sent coupable, et réclame un jugement. Sans cela, elle sera la seule à porter la culpabilité. De plus, celle-ci n'étant pas évaluée par des tiers, et elle peut donc la penser comme infiniment lourde et éternellement pesante. D'un autre côté Pontoise, qui affecte de n'en avoir rien à faire, est une droguée. On peut se demander dans quelle mesure elle n'essaie pas ainsi de voiler un sentiment de culpabilité refoulé. Elle a certainement bien d'autre chose encore à se dissimuler à elle-même...comme son mariage, raté également, mais pas de la même façon.

Ce que réclame notre « coupable » c'est un tiers, c'est-à-dire quelque chose qui arrête la pensée par une parole, ce qui suppose un autre, qui entende la sienne et lui réponde. La pensée, stimulée par les reproches muets de son fils, ne cesse pas de se manifester, tentant de trouver finalement plus qu'une parole, une écriture de l'événement, car les écritures fixent en une forme définitive et ainsi arrêtent le flot envahissant : ce pourquoi elle demande « arrêtez-moi ». De la même façon l'amour infini d'une mère pour un enfant doit trouver une limite par l'intervention d'un père...ou par quelque chose dans sa pensée et son mouvement qui l'oriente un peu ailleurs que sur son seul enfant (un amant, un métier, une passion...).

Le paradoxe, c'est que la représentante de la loi, ici, Pontoise, est celle qui ne souhaite pas faire respecter cette limite que l'autre demande. Certes, pour d'excellentes raisons. Lorsque le réalisateur nous fait vivre en caméra subjective (comme si nous étions Sophie Marceau) le martyr de ses multiples passages à tabac, on comprend, on approuve le meurtre. Il noircit le tableau de cet homme de façon telle que rien ne plaide en sa faveur. Tout nous incite à ne le traiter qu'en vil parasite à éliminer.

On se dit aussi : mais pourquoi est-elle restée avec un mec pareil ? N'est-il pas plus simple de s'en aller, se mettre à l'abri, demander le divorce ? C'est quand même moins coûteux qu'un meurtre. Je me suis souvent posé cette question, lorsque j'ai eu affaire à des cas semblables lors de ma pratique hospitalière. Et ce n'est pas la première fois que le cinéma traite de la question des femmes battues.

La réflexion juridique ici cède le pas à l'analyse psychologique. La question devient celle de la féminité, magnifiée par le réalisateur. En effet, ce dernier a modifié les conditions du fait divers réel en remplaçant le commissaire de la réalité par *une* commissaire. C'est là qu'il faut se rappeler qu'il était l'auteur de « La journée de la jupe », déjà une fable sociale, posant aussi la question de la façon dont chaque sujet s'inscrit dans ce contexte. Il s'agissait là aussi d'une transgression de la loi, mais pour des raisons parfaitement défendables. On s'en souvient, cela finissait par un désastre. J'ai dit que cette commissaire se droguait. Avec quoi ? Des stéroïdes pour taureau dissouts dans de l'alcool, une recette qu'elle tient d'un malfrat, le tout coulé dans une innocente statuette de la vierge directement venue de Lisieux, sa ville de naissance, où elle a passé son diplôme, et où elle a fracassé le crâne d'un agresseur. Douce ironie du réalisateur, qui confie à l'archétype traditionnel de la féminité le soin de viriliser la dame. Il est vrai que la petite bouteille, où la vierge dissimule sa féminité dans les plis de son large manteau, évoque assez classiquement le phallus. Précision supplémentaire, qui montre que Jean Paul Lilienfeld sait très bien où il va : le verre de la statuette est de couleur bleue. Pontoise explique, pince sans rire, que c'est un baromètre : si elle est bleue, c'est qu'il va pleuvoir, si elle vire au rose, c'est qu'il va faire beau. Rose, bleu, ça ne vous rappelle

rien ? bien sûr, conclut ironiquement la commissaire, elle est toujours bleue, donc il va toujours faire un temps de merde... dans sa tête. C'est que, c'est un sacré effort de soutenir une masculinisation permanente. Mais qu'on ne s'y trompe pas : dans son cas, c'est elle qui casse la gueule aux autres.

Le jeu de mot est sans doute facile, mais, *a contrario*, à Sophie Marceau, il ne lui reste plus que Lisieux pour pleurer. Chez elle, le vécu subjectif de la castration en fait un être passif, subissant la vie, les choix des autres, et les coups. Ça ne l'empêche pas d'être bonne, une bonne poire même, puisqu'elle profite de son métier de factrice pour rendre des services aux gens, notamment aux petits vieux qui vivent isolés, faisant leurs courses et acceptant de boire le café avec le sourire... Se sentant faible du fait de sa position féminine, blessée de la naissance, elle trouve un recours à la castration en se portant au secours des faiblesses des autres. Portrait certainement pas exceptionnel, où chacun reconnaîtra les figures familières de l'infirmière et de la maman. Pas le truc de la commissaire Pontoise.

La tension entre la loi et le hors-la-loi prend donc la dimension du conflit entre masculin et féminin, dont les archétypes sont portés par deux femmes. L'une, déniait sa féminité, se fait respecter en faisant sa loi toute seule... pas étonnant qu'elle ait choisi une carrière dans la police ; dans cette perspective, ça aide. L'autre se laisse bafouer, poussant la mutilation sexuelle dans ses extrémités. Toutes deux s'accrochent à leur identité sexuelle ainsi définie. Où l'on voit bien que le sexe anatomique ne fait pas tout : encore faut-il le subjectiver. L'image du corps sexué est une construction psychologique, pas un donné de base.

Le meurtre est venu faire basculer quelque chose de ce statut subjectif, chez l'une comme chez l'autre. A l'excessive « féminité » qui lui fait porter toutes les misères du monde sur ses épaules, Sophie Marceau demande qu'une limite soit apposée. A travers la commissaire Pontoise, c'est à la Loi qu'elle s'adresse, c'est-à-dire à la limite comme telle. Elle en prend l'initiative, elle cesse de subir, car même le meurtre, elle l'avait subi comme une impulsion incoercible. C'est ce qu'elle va dire à son fils venu la voir en prison, à la fin du film : c'est aussi pour lui qu'elle a fait ça. Pour lui avouer le meurtre, pour lui dire qu'elle l'assume, et de ce fait, qu'elle se replace dans les limites de la Loi. Elle tempère son hyper féminité d'une assomption de la castration. Car, au fond, son attitude précédente d'éternelle victime était une façon de se plaindre, à ses yeux et aux yeux du monde, de cette injustice qui lui a été faite, de naître fille. L'excès de sa position l'avait conduite à une dernière extrémité : là où beaucoup de femmes se contentent de castrer les hommes par de petite vacheries quotidiennes, il lui a fallu en tuer un. La fermeté de sa nouvelle position s'exprime au moment où elle s'empare du flingue de Pontoise, autrement dit de son phallus. L'inouïe fébrilité dont elle fait preuve à cet instant dévoile le basculement à l'œuvre. Elle ne geint plus : « voyez comme je souffre », elle éclate : « arrêtez -moi ! ». C'est là où elle rejoint Pontoise, mais à l'envers : certes, faire sa loi en s'emparant d'un phallus, mais en fait, non pour faire SA loi, mais pour réclamer LA Loi.

Quant à Pontoise, elle ne restera pas indemne de l'épreuve. En entendant la « coupable » comprendre que, devant son refus d'arrestation, elle en prend pour perpète, elle saisit à son tour qu'en croyant faire une fleur, elle ne fait qu'offrir un bâton. Elle victimise celle qui vient se présenter comme « coupable », ce qui voulait dire surtout : cesser d'être victime. Après une nuit de réflexion, celle que Sophie a passé en cellule, elle vient lui dire qu'elle peut antidater sa déposition, avant l'heure fatidique de la prescription. Elle fait encore une fois sa loi, mais cette fois pour le respect de la Loi. Dans cette démarche, elle rejoint la métamorphose de son interlocutrice. Dans la foulée,

sous la pluie, elle ira abandonner sa vierge bleue, son phallus, sur la tombe de ses parents. Et, y jetant un dernier regard en s'en allant, elle constate le miracle : elle est devenue rose. Elle aussi tempère l'excès de sa position, phallique, en assumant cette castration.

C'est une fable, évidemment. Mais c'est l'art de Jean Paul Lilienfeld que d'avoir transcendé un fait divers pour le porter à la dimension d'un mythe dans lequel chacun peut se reconnaître, et pas seulement les femmes. Les hommes aussi ont à se construire une image du corps sexué, eux aussi ont à faire avec la castration et la loi. Chez eux aussi on trouve des extrêmes, entre le plaintif toujours victime et le macho sûr de lui, avec toute la gamme des intermédiaires.

Oserais-je faire le parallèle avec « Anna Arendt » ? Ce film raconte la polémique qui accabla la philosophe à la suite de ses articles sur le procès Eichmann. Là où la majorité voulait le procès d'une crapule nazie, elle comprend qu'il ne s'agit que d'un homme ordinaire. Un homme qui se trouvait dans l'incapacité de penser, juste soucieux de respecter la loi. Un homme qui avait fait le deuil de sa conscience morale pour simplement se conformer au serment prêté au Führer. Combien d'autres comme lui, qui ne sont nullement des monstres, mais qui se sont coulés dans la banalité d'une obéissance aveugle ? Certes, il y a aussi ceux qui ont profité des circonstances et de ce même serment pour donner libre cours à leur sadisme. Mais sans l'immense majorité des obscurs qui se contentaient d'obéir, qu'auraient-ils pu faire ?

Le reproche fait à Anna Arendt englobe sa dénonciation des chefs juifs qui ont collaborés avec les nazis. De même, là où l'on aurait aimé voir la juive faire corps avec son peuple, elle soutient une position simplement humaine, acceptant de reconnaître qu'il y ait des canailles y compris dans ses propres rangs. Elle est à l'opposé exact d'Eichmann, à l'écoute de sa conscience morale individuelle plutôt que soucieuse d'obéissance aux sirènes de son camp, quitte à se trouver en butte à tous, reniée par ses plus chers amis.

Il y a quelques similitude entre Eichmann, les chefs juifs collabos, et la Sophie Marceau se cantonnant à son rôle de victime, comme des millions de gens ordinaires. « Je ne suis qu'un instrument, je ne suis qu'un jouet du destin, je n'ai fait qu'obéir, « je » ne suis rien ». Je trouve quelque ressemblance entre Anna Arendt et la Sophie Marceau qui se lève, non plus pour se plaindre, mais pour que justice soit faite, non pas au nom d'un peuple ou d'une cause, fût-elle celle de la femme (« la journée de la jupe »), mais au nom de l'universalité humaine. C'est par la particularité de l'acte et de la parole d'un sujet que se trouve atteinte cette universalité, car, au-delà de son appartenance à un groupe, une classe, un peuple, un sexe, tout être humain est particulier. Voilà se dont la Loi se doit d'être le garant.